

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-12-01/04

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

Le premier décembre deux mille vingt-et-deux,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, David ZERATHE, Nicolas SAVOY, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB

Membres absents ayant donné pouvoir : Malo TRICCA donne pouvoir à Laurence CHIRAT, Marie-Claude PHILIPPE donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Brice DEVIF donne pouvoir à Frédéric LOGEZ

Membres absents excusés : Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Marie-Pierre DUPRE-LATOURE, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS, Mélanie TRAVIER

Secrétaire : Frédéric LOGEZ

Service instructeur : Finances

Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 25/11/2022

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 06/12/2022

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 02/12/2022

- et publication du :

06/12/2022

Arnaud SAVOIE,  
Maire



**OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APEL**

Mélanie BRENIER, Adjointe au Maire expose :

Le budget primitif 2022 de la commune prévoit l'octroi de subventions annuelles aux associations ainsi que la mise à disposition d'une enveloppe susceptible d'être mobilisée par les associations au fil des projets qu'elles développent en cours d'année.

Dans ce cadre, l'APEL sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la tenue de son marché de Noël du 27 novembre 2022.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 6 abstentions,

• **ATTRIBUE** une subvention de 500 € à l'APEL pour la tenue de son marché de Noël du 27 novembre 2022,

• **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,  
Maire

